



CONSEIL SUPÉRIEUR  
DU NOTARIAT

---

## Décision de labellisation étik

---

**Société XELIANS**  
ZI du Val de Seine  
15 Avenue Marcelin Berthelot  
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE

---

### Périmètre

La société XELIANS a souhaité inclure dans le périmètre de l'audit, l'ensemble des activités suivantes :

- Prestations de services d'archivage physique et électronique, prestations de services de gestion électronique de documents

### Référentiel

Ce périmètre a été audité par rapport à la première version de la « Charte pour un développement éthique du numérique notarial » dont les exigences opérationnelles ont été portées dans la première version du référentiel d'audit associé, et conformément à la « Description du processus de labellisation ».

### Décision

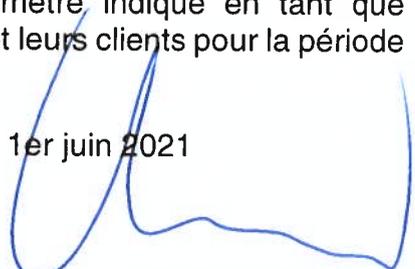
Au regard des résultats de l'audit mené par la société BUREAU VERITAS CERTIFICATION le 23 et 24 février 2021, mais aussi des mesures correctives que vous avez anticipées :

*Le président du Conseil Supérieur du Notariat,  
Me David Ambrosiano, prononce :*

La labellisation de la société **XELIANS** sur le périmètre indiqué en tant que fournisseur de solutions numériques pour les notaires et leurs clients pour la période du 1er juin 2021 au 31 mai 2024.

Fait à Paris, le 1er juin 2021

Signature



CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT  
60 boulevard de la Tour Maubourg  
75007 PARIS